Dr. — Avez-vous remarqué si Eyraud a cherché à dominer Gabrielle ?

R. — Oh, pas du tout. —

Me Henry Robert. — Nous discuterons cela.

Le procureur général. — C'est entendu.

M. Liégeois, reprenant la parole, provoque les murmures de l'auditoire.

M. le docteur Ballet

Me le docteur Ballet s'étonne de l'insistance mise par M. Liégeois à faire passer sous les yeux du jury des photographies reproduisant certaines effets particuliers de l'hypnotisme. Nous sommes d'accord avec lui sur la plupart des faits qu'il nous a cités; nous les connaissons et en connaissons beaucoup d'autres.

Mais vous n'avez apporté aucune preuve de la suggestion de nature à nous faire modifier les conclusions de notre rapport, conclusions que nous persistons à maintenir formellement

UN INCIDENT

Me Henry Robert, défenseur de Gabrielle Bompard se levant dit :

Jusqu'ici on n'a fait que de la théorie, le moment est venu il me semble de s'appuyer sur des faits.

Aussi je dépose sur le bureau de la Cour des conclusions par lesquelles je demande que Gabrielle Bompard soit déclarée folle et qu'en attendant le procureur général se demande à quoi pourra bien servir cette assurance de magnétisme à laquelle on semble tant tenir ?

Cette chose ne peut pas servir, dit-il, à la manifestation de la vérité. J'ai hâte de prendre la parole pour soutenir et défendre les droits imprescriptibles de la justice contre les paradoxes menaçants qu'on a aujourd'hui formulés.

Je demande à la Cour de repousser les conclusions (Vive agitation).

La Cour se retire pour délibérer.

L'audience est reprise à 4 h. 1/2.

Conformément aux observations du Procureur général, la Cour rejette les conclusions du défenseur de Gabriel Bompard, et dit qu'il sera passé outre aux débats.

L'audience est de nouveau suspendue.

A la reprise on entendra Me Danet pour la partie civile.

Me Danet, avocat de la partie civile fait un rapide portrait de Gouffé, qui entourait ses filles d'une tendre sollicitude. Puis il retrace la scène du crime qui produit une grande impression sur l'auditoire.

M. Danet déclare qu'il ne s'occupera pas d'Eyraud qui avoue son crime, mais à l'égard de Gabrielle il prend tous ses détails.

« Vous ne croirez pas, dit-il, messieurs les jurés, ses dénégations et vous punirez également les deux accusés.

L'audience est levée. — Audience demain à onze heures.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 19 décembre

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 1 heure 5, sous la présidence de M. *Le Royer*, président.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1891.

M. Lacombe combat le budget et proteste contre l'*incorporation des dépenses extraordinaires* en temps de guerre dans le budget ordinaire.

M. Rouvier. — L'incorporation du budget extraordinaire est une opération une fois faite d'un caractère permanent.

M. Lacombe : Cette opération a été faite au moyen de la majoration illicite des recettes que le rapporteur lui même qualifie d'exagérée, somme toute on a incorporé 104 millions en faisant un trou de 102 millions au *budget ordinaire*. (Applaudissements).

Pour faire face aux nécessités résultant de cette incorporation, on demande au pays 65 millions 500 mille francs d'impôts nouveaux ; on ne peut pas dire qu'un budget qui se règle de cette façon soit un budget équilibré. Malgré tous ces procédés, on n'arrive pas à équilibrer le budget.

M. Tolain. — Proposez-vous des impôts nouveaux ?

M. Lacombe. — Nous croyons qu'on peut arriver à l'équilibre du budget par des économies ; cependant l'honneur n'est pas de ceux qui nient qu'il n'y ait une amélioration dans notre gestion financière.

M. Rouvier. — Cet aveu dans la bouche d'un opposant fait que vous est très intéressant à recueillir.

M. Lacombe : Je suis de ceux qui disent toujours ce qu'ils pensent. Je constate que le chiffre des crédits supplémentaires a diminué dans une assez large proportion. Il y a eu, en outre, une plus-value des recettes sur les évaluations budgétaires ; c'est encore là une preuve d'amélioration.

Ces améliorations sont dues d'abord à ce que les expéditions coloniales ont pris fin. Il y a une se conde raison : c'est le développement extraordinaire de notre crise industrielle, commerciale et agricole.

Ces résultats se sont produits en dehors de notre action financière, tous ce pouvez pas vous attribuer la reprise des affaires.

M. Rouvier. — Si nous n'avions pas suivi une bonne politique les affaires n'auraient pas repris.

M. Lacombe. — Si vous avez fait une politique qui empêchait la reprise des affaires, ce serait un nouveau grief que nous aurions bonne voix.

M. Charles Ferry. — Si vos projets révolutionnaires de 1889 avaient abouti, les affaires n'auraient pas repris.

M. Buffet. — Quels projets révolutionnaires ?

M. Charles Ferry. — Le boulangisme !

M. Buffet. — Vous ne pouvez reprocher cela ni à moi ni à nos collègues de droite.

M. Lacombe. — Vous ne pouvez m'accuser de mêler mes idées politiques. On a dit que ce budget était le budget du Sénat.

M. Boulanger. — Je la majorité !

M. Lacombe — Oui, de la majorité. Vous ne pouvez reprocher notre opposition, c'est notre devoir et c'est notre honneur de venir défendre des idées. Nous avons montré à ceux qui nous reprochent pas la majorité, mais lorsque nous dénonçons des politiques néfastes dans l'intérêt du pays, nous remplissons le devoir de conscience et d'intérêt l'honneur du régime parlementaire.

L'orateur, en conclusion, déclare ne faire partie du budget ordinaire de la guerre dans le budget extraordinaire, demande qu'on y laisse rentrer aussi les garnisons d'occupation. Cette la une espérance, nous comptons sur le pays qui arrivera enfin à avoir des finances dignes de lui.

M. Rouvier. — Le discours si démonstratif du rapporteur général a facilité ma tâche. M. Blavier a cherché à verser les finances de la France depuis 1870 ; je ne le contredirai pas. Il a cherché à le vous dire seulement lui opposer un seul chiffre.

Le budget de 1891, comparé aux ressources du budget de 1876 ; il montre que au pays des dépenses plus lourdes que les budgets de la Restauration.

M. Blavier a comparé le budget de 1876 à celui de 1891, en n'ayant pas le premier fois qu'on apporte ainsi des indications de nature à la situation générale de la fortune de notre pays.

[illegible] Il a montré le degré de la prospérité [illegible] Il a montré le degré de la prospérité [illegible] ne pas [illegible] Il a montré le degré de la prospérité [illegible] ne pas [illegible] Il a montré le degré de la prospérité [illegible] ne pas